



RESPONSABILITÉS PÉNALES DU MANAGER

Durée

7.00 heures (1 jour)

Profils des apprenants

- Managers opérationnels
- Chefs d'équipe
- Responsables de service
- Responsables de site
- Encadrants de proximité
- Responsables HSE / QHSE
- Dirigeants de TPE/PME
- Toute personne amenée à encadrer une équipe ou à faire appliquer des consignes de sécurité

Prérequis

- Aucun prérequis juridique n'est nécessaire.
- Une expérience d'encadrement, de coordination d'équipe ou de gestion opérationnelle est recommandée.
- Les participants peuvent venir avec une situation concrète rencontrée dans leur entreprise afin de faciliter les échanges et les mises en application.



Processus :

Recueil de besoin, validation prérequis, devis/convention, convocation. Pour toute inscription contacter notre service commercial sur contact@axio-protech.com. Délai d'accès: 3 semaines. Personnalisation via DUERP/consignes site.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap :

Pour les personnes en situation de handicap, nous étudions les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser leur apprentissage à travers un questionnaire avant formation. Nous nous appuyons également sur un réseau de partenaires locaux.

Contact référent handicap: maud.hoffmann@axio-formation.com.

Qualité et indicateurs de résultats :

Taux de présence VS taux d'abandon, taux de satisfaction à chaud et à froid, taux de réussite à l'évaluation finale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES.

- Identifier les principales responsabilités civiles, pénales et disciplinaires pouvant concerner un manager.
- Repérer les situations professionnelles susceptibles d'engager la responsabilité pénale du manager ou de l'entreprise.
- Expliquer les obligations de prévention applicables en matière de santé et sécurité au travail.
- Appliquer une démarche de traçabilité des actions de prévention, d'information et de contrôle.
- Réagir de manière appropriée face à un accident, un incident, un signalement ou une situation à risque.
- Construire une fiche réflexe ou un plan d'action permettant de sécuriser sa pratique managériale.



CONTENU DE LA FORMATION.



1. Comprendre les responsabilités du manager

- Définition de la responsabilité civile, pénale et disciplinaire.
- Différence entre responsabilité individuelle et responsabilité de l'entreprise.
- Rôle du manager dans l'organisation de la prévention.
- Notion de faute, négligence, imprudence et manquement à une obligation de sécurité.
- Responsabilité du manager face aux consignes, contrôles, alertes et remontées terrain.
- Place du manager dans la chaîne de décision et d'exécution.

2. Identifier les risques pénaux en santé et sécurité au travail

- Accidents du travail et maladies professionnelles.
- Mise en danger d'autrui.
- Non-respect des consignes de sécurité.
- Défaut d'information, de formation ou de contrôle.
- Défaut d'évaluation des risques.
- Non-respect des procédures internes.
- Manquements liés à l'organisation du travail.
- Exemples de situations à risque : absence de consigne, matériel défectueux, surcharge de travail, non port des protections, intervention non encadrée.

3. Comprendre les obligations de prévention du manager

- Obligation générale de sécurité de l'employeur.
- Contribution du manager à la prévention des risques.
- Application des consignes de sécurité.
- Information et sensibilisation des équipes.
- Contrôle du respect des règles internes.
- Remontée des alertes, anomalies et situations dangereuses.
- Rôle du manager dans la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Importance de la cohérence entre procédures écrites et pratiques réelles.

4. Réagir face aux situations sensibles

- Réaction face à un accident du travail.
- Réaction face à un presque accident ou à une situation dangereuse.
- Réaction face à un refus d'appliquer une consigne de sécurité.
- Réaction face à un comportement à risque.
- Réaction face à un signalement de harcèlement, discrimination ou violence interne.
- Limites du rôle du manager : alerter, protéger, transmettre, ne pas enquêter seul.
- Articulation avec la direction, les ressources humaines, le CSE, le service prévention ou les référents internes.
- Importance de la confidentialité, de la neutralité et de la traçabilité.

5. Délégation de pouvoir et responsabilité hiérarchique

- Définition de la délégation de pouvoir.
- Conditions de validité : compétence, autorité, moyens.
- Différence entre délégation de pouvoir et simple mission confiée.
- Responsabilité du délégant et du délégataire.
- Limites de la délégation.
- Exemples de délégations insuffisantes ou mal formalisées.
- Place de l'encadrant intermédiaire dans la chaîne de responsabilité.

6. Sécuriser sa pratique managériale par la traçabilité

- Pourquoi tracer les actions de prévention ?
- Différence entre traçabilité utile et excès administratif.
- Formalisation des consignes, briefings sécurité et rappels à l'ordre.
- Conservation des preuves : émargements, comptes rendus, photos, mails, fiches de contrôle.
- Suivi des alertes, anomalies et actions correctives.
- Communication écrite avec la hiérarchie et les services concernés.
- Traçabilité des formations, habilitations, autorisations et consignes transmises.
- Erreurs fréquentes : absence de preuve, preuve imprécise, réaction tardive, consigne orale non suivie.

7. Construire son plan d'action individuel

- Identification des situations sensibles dans son périmètre.
- Priorisation des risques managériaux.
- Définition des actions immédiates à mettre en place.
- Identification des interlocuteurs internes à mobiliser.
- Construction d'un plan d'action simple et opérationnel.
- Engagements individuels de prévention et de traçabilité.



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.

Notre équipe pédagogique maîtrise l'ensemble des sujets proposés à la formation. Nous construisons nos programmes en identifiant les besoins en compétences des futurs apprenants et en collaboration avec nos experts métiers.

Pour tout besoin lié à la pédagogie, notre référente est Maud :

maud.hoffmann@axio-formation.com

(également référente handicap)

Pour tout besoin d'ordre administratif ou logistique, notre référente est Emilie :

emilie.vannieuwenborg@axio-formation.com



Moyens pédagogiques et techniques

- **En présentiel** : -- Accueil des participants dans une salle dédiée à la formation ou en entreprise - Documents supports de formation projetés - Modèle simplifié de plan d'action prévention - Etudes de cas concrets - Quizz et activités collectives en salle - Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- **En distanciel** : - Classes virtuelles via l'interface Digiforma - Support de formation partagé - Activités d'entraînement en synchrone - Etudes de cas concrets - Messagerie instantanée permettant de dialoguer avec le formateur et les autres apprenants (si collectif)
- **En intra-entreprise**, les exemples et exercices peuvent être adaptés à l'environnement réel de l'entreprise : quais, zones d'attente, entrepôts, flux piétons/engins, organisation interne, protocole de sécurité et consignes spécifiques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles d'émergence.
- Autoévaluation de positionnement en début et fin de formation.
- Exercices pratiques tout au long de la formation.
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid.
- Remise d'une attestation de réalisation en fin de formation.
- Évaluation finale des acquis réalisée le jour de la formation, en fin de session, permettant de vérifier la capacité du participant à identifier les risques, adopter une posture managériale de prévention, contribuer à la réduction des risques juridiques, humains et organisationnels pour l'entreprise et proposer des actions correctives adaptées. Cette évaluation comprend : - Une étude de cas professionnelle ou une mise en situation courte. - Un QCM de validation portant sur les notions clés.
- Cette formation ne délivre pas d'habilitation réglementaire spécifique. Elle vise à renforcer les compétences managériales en prévention des risques professionnels et réagir plus efficacement face à une situation sensible. L'organisme Axio PROTECH forme et évalue les participants dans le cadre de mises en situation pédagogiques. L'employeur reste responsable de l'application des procédures internes, des autorisations nécessaires et des conditions de sécurité sur le site.

